

## Contribution de Syntec-Ingénierie au plan de relance économique de l'après-Covid-19 Volet Ingénierie et Conseil en Technologies (ICT) Mai 2020

---

L'ingénierie concentre 70 000 établissements, qui comptent près de 312 000 collaborateurs, répartis entre le secteur de la construction (qui couvre les infrastructures, le bâtiment, l'environnement, la gestion de l'eau, la géotechnique) et celui de l'ingénierie industrielle (qui intervient dans les domaines de l'automobile, de l'énergie, de l'aéronautique, du ferroviaire, ...). Son activité concerne l'ensemble des prestations intellectuelles qui garantissent la conception et la mise en œuvre des ouvrages et des process tout au long de la chaîne de valeur. 80% des établissements sont constitués de PME et TPE, mais l'ingénierie compte plusieurs grandes entreprises, également présentes à l'international. Plus de 65% des entreprises se répartissent sur l'ensemble du territoire, hors Ile-de-France.

### I. Le secteur de l'Ingénierie & du Conseil en Technologies, un secteur d'innovation touché de plein fouet par la crise

Représentant plus de 120 000 salariés en France<sup>1</sup> et se répartissant entre le secteur de l'automobile (1/3), l'aéronautique (1/3) et les autres secteurs industriels (ferroviaire, énergie, défense, chimie, ...), les entreprises de l'ICT constituent un secteur autonome, qui fournit des prestations expertes et qualifiées à l'ensemble du tissu économique français. Au même titre que le secteur « numérique » qui accompagne la digitalisation de l'économie française, les entreprises de l'ICT, interdépendantes avec de nombreuses filières industrielles accompagnent l'innovation et les transformations des entreprises.

Dans ce contexte de crise liée au Covid-19, et en moins de deux mois, elles ont été très fortement impactées, leur situation étant plus difficile que celle vécue lors de la crise de 2008/2009 : leur taux d'inactivité à date est ainsi estimé à 30%. La première raison a été d'ordre sanitaire, avec la nécessité évidente de réduire les effectifs présents sur les sites de production, mais la crise Covid-19 a également contribué à faire basculer plusieurs secteurs dans des crises structurelles, expliquant le besoin d'un accompagnement spécifique de l'ICT :

- **Aéronautique :** La baisse de l'activité amène les compagnies aériennes à réduire drastiquement leurs capacités. L'ensemble des acteurs de la production d'avions est impacté par des réductions de capacités et mettent en place des mesures de préservation de leur trésorerie. Même dans le cas d'un scénario optimiste, il faudrait 3 ans pour retrouver le niveau de trafic de 2019 et au moins 10 ans pour rattraper la trajectoire d'avant crise. Les implications de cette trajectoire vont impacter l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur dans les années qui viennent. Les entreprises d'ingénierie n'en seront pas épargnées.

---

<sup>1</sup> Étude OPIIEC, Mai 2018, les emplois, compétences et formations au sein des ESN et des sociétés ICT) en France

- **Automobile** : les mutations qu'ont traversées les entreprises de l'ICT dans le secteur automobile ces derniers mois ont été amplifiées par la crise du Covid-19. La baisse des ventes généralisée en lien avec le ralentissement économique, couplée à la fin programmée du diesel, aux rationalisations incertaines dans le cadre des dernières fusions-acquisitions et réorganisations industrielles ont entraîné un coup d'arrêt total du marché automobile.
- **Autres secteurs industriels** : Le niveau d'activité des entreprises a baissé significativement. Plusieurs clients donneurs d'ordres ont réduit le lancement d'études, ont adapté leurs programmes d'arrêts et ont ajusté leurs capacités de production.

Pour y faire face, les entreprises d'ingénierie ont su s'adapter en organisant le maintien maximum de leur activité à travers la mise en place du télétravail pouvant aller jusqu'à 80% de leur effectif pour certaines entreprises, ou en recourant de manière responsable à l'activité partielle jusqu'à 50 % pour le secteur automobile. Pour inscrire cette période de confinement dans une dynamique positive et d'apprentissage, les entreprises de l'ICT ont mis en place des formations à distance, à travers le dispositif du FNE formation pour limiter les effets de l'isolement sur leurs salariés, tout en les aidant à monter en compétences et à gagner en autonomie.

Malgré ces actions d'adaptation et d'anticipation, cette situation n'est plus soutenable et entraîne des risques importants de défaillances d'entreprises pour le secteur de l'ICT. D'après le baromètre Syntec-Ingénierie, au 12 mai, près de 60% des entreprises d'ingénierie estiment que le ralentissement de l'économie met en péril leur trésorerie dans les 3 à 6 prochains mois. En l'absence d'un retour rapide et généralisé d'activité économique, les entreprises du secteur de l'ICT sollicitent un soutien spécifique, pour préserver leur capacité de rebond, ainsi que les emplois et les compétences qu'elles apportent à l'industrie française.

## II. Nos propositions

### 1. Proposition 1: Soutenir les entreprises de l'ICT, accélérateurs technologiques de l'industrie, en maintenant un dispositif évolutif de prise en charge de l'activité partielle

Pour accompagner au mieux la reprise d'activité, il est essentiel que les entreprises de l'ICT puissent bénéficier d'un maintien du dispositif de l'activité partielle. La poursuite du dispositif est un enjeu majeur pour permettre le maintien des compétences et pour permettre aux entreprises d'ingénierie d'être opérationnelles dès le moment de la reprise. Facteurs de flexibilité, d'innovation technologique et de liens des secteurs industriels, les entreprises de l'ICT assurent une transversalité des métiers, en les adaptant aux spécificités de chaque industrie.

### 2. Proposition 2: Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés à travers des incitations fiscales et sociales (réductions de charges...)

Il est indispensable de maintenir l'attractivité des carrières scientifiques et techniques pour préparer l'avenir et conserver la souveraineté technologique de notre pays. Pour atteindre cet objectif, il s'agit d'encourager les entreprises à recruter des jeunes diplômés, à travers des incitations fiscales (réduction de charges...), en leur permettant ainsi d'assurer un lien avec le monde de l'entreprise et de les former pour préparer les compétences de demain.

Les entreprises de l'ICT ont constitué le secteur le plus actif des dix dernières années en termes de recrutement pour l'emploi des jeunes ingénieurs et techniciens. Elles couvrent des emplois qualifiés avec du personnel diplômé Bac+5 en majorité, source de dynamisme et de perspectives pour les jeunes diplômés. Elles ont professionnalisé ces jeunes diplômés, ont favorisé le développement de leurs compétences, notamment au travers de la formation continue.

**3. Proposition 3: Garantir la reconversion des salariés de l'ingénierie les plus impactés (aéronautique et automobile principalement) par la prise en charge de dispositifs de formation longue (certifiante, diplômante)**

Des inquiétudes fortes existent notamment dans le secteur de l'aéronautique ou de l'automobile, dans lesquels interviennent de nombreux ingénieurs et techniciens hautement qualifiés. En complément de l'activité partielle, il est nécessaire d'anticiper et d'organiser les transferts massifs de compétences (formation, reconversion) des secteurs sinistrés et qui risquent de le rester durablement, vers des secteurs porteurs (ferroviaire, naval, défense,...), pour préserver l'emploi et les compétences des salariés. Les entreprises d'ingénierie ont démontré lors des crises précédentes leur capacité d'innovation technologique et d'agilité dans les transferts de compétences sectoriels ; c'est notamment le cas de l'automobile vers l'aéronautique et le ferroviaire en 2008/2009.

**4. Proposition 4: Soutenir le développement de nouvelles technologies et de relocalisation à travers la création d'un fonds dédié aux entreprises de l'ingénierie et le lancement d'appels à projets innovants**

Cette proposition vise à soutenir l'innovation de rupture et le développement de nouvelles technologies à travers la création d'un fonds dédié aux entreprises de l'ingénierie, dans un contexte mettant en lumière un besoin rapide d'innovations et de souveraineté industrielle nationale (équipements médicaux, travail à distance, mobilités, logistique, gestion sanitaire...).